

07 mars 2024

Fauchage des routes départementales

Bonne nouvelle pour les agriculteurs : le Département de l'Eure dévoile sa nouvelle politique de fauchage des routes !

Dès le printemps prochain, pour répondre à une forte attente du monde agricole, le Département de l'Eure fait évoluer ses pratiques en matière de fauchage des routes. Cette nouvelle politique résulte d'une large consultation menée auprès de ses partenaires, notamment la Chambre d'agriculture, depuis l'été dernier. Le nouveau credo : faucher mieux, faucher judicieux.

C'est depuis le Salon International de l'Agriculture à Paris qu'Alexandre Rassaërt, Président du Conseil départemental, a dévoilé les contours de la nouvelle politique en matière de fauchage, en présence de Gilles Lievens, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure.

Le fauchage des axes départementaux répond aujourd'hui à de multiples enjeux : la sécurité routière, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les incendies et la protection des cultures. Pour répondre à ces demandes et avoir une politique cohérente avec les problématiques actuelles du monde agricole et des pompiers, le Département de l'Eure fait évoluer sa mission de fauchage des abords des routes départementales.

Une concertation menée par les services du Conseil départemental

Jusqu'ici, les agents de la Direction Départementale des Mobilités procédaient à 3 coupes :

- Une de mai à juin, sur les abords directs de la route
- Une de juin à juillet, sur les abords directs de la route
- Une de juillet à novembre, plus complète, avec fauchage de la totalité de la largeur des accotements et jusqu'à 4 mètres de haut.

Fruit d'une large consultation auprès de ses partenaires, notamment la Chambre d'Agriculture de l'Eure, depuis l'été 2023, le Département a décidé une nouvelle politique de fauchage des bords des routes départementales centrée autour de **3 grands principes** :

1. **Réaliser une première coupe plus précoce et plus ciblée.** Celle-ci démarrera en avril et commencera par le fauchage des bords des routes de 3^e et 4^e catégorie, dont l'absence de visibilité est plus risquée pour la sécurité des conducteurs. Cela consistera à procéder à un passage en bord

de champ, en plus de l'accotement, pour éviter la montée en graine d'adventices, telles que le chardon, les ray-grass ou les panais sauvages.

2. **Supprimer la coupe intermédiaire, au profit d'une coupe totale au long de la saison.** En effet, le fauchage en période très chaude peut favoriser les départs d'incendies. La coupe intégrale des bordures qui sera effectuée à 15 cm de haut, contre une dizaine auparavant, laisse moins de matière sèche et est une solution qui limite le risque de propagation d'incendies.
3. **Une meilleure communication avec les partenaires.** Avant, pendant et après la campagne de fauchage, une concertation régulière et territorialisée avec la Chambre d'Agriculture sera mise en place.

Des mesures concrètes attendues et saluées par les agriculteurs

Fidèle à son soutien indéfectible au monde agricole, le Département a établi sa nouvelle feuille de route en consultant les acteurs de la profession agricole, afin de prendre en compte ses problématiques.

Gilles Lievens, Président de la Chambre d'agriculture de l'Eure, se réjouit de cette démarche : « *Face à des enjeux de désherbage compliqués, la maîtrise des adventices en bord de champs est un enjeu majeur et la prise en compte de cette problématique par le Conseil départemental, de manière concertée, est un signal fort pour notre profession.* »

Pour **Thierry Plouvier**, Vice-président du Département en charge des Mobilités : « *Dans l'Eure, les décisions qui impactent le monde agricole sont discutées et étudiées, il faut trouver une solution gagnante pour tout le monde. Le fauchage en est une illustration, notamment pour lutter contre les espaces invasives qui polluent les cultures. Dans l'Eure on s'assoit, on travaille ensemble. Nous n'avons pas attendu la crise agricole pour adopter cette méthode.* »

Info en +

Que vont devenir les herbes coupées ? Le Département étudie la possibilité de récolter les herbes coupées pour être valorisées au profit des exploitations agricoles.

En chiffres

Le Département de l'Eure, ce sont :

- 4 200 km de routes départementales
- 8,4 M m² de bords de routes à faucher chaque année
- 31 tracteurs équipés d'outils spécifiques
- 93 agents de travaux formés à la conduite des engins de fauchage

Contact presse

Département de l'Eure
Carole Pontier

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07.60.00.12.05 / carole.pontier@eure.fr